

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**Séance du 17 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 11-10-2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Présidente.

Nombre de membres : 13                      quorums : 7                      Votants : 13

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, DIXNEUF Séverine, AGENEAU Jean-Yves, LUCAS Marie-Edith, FONTENIT Bernard, GOUNORD Olivier, VIGNERON Céline, GRELET Nadine, GODINEAU Marie-Claude, GICQUEAU Emilie, BREMAUD Damien, FONTENIT Roland donne pouvoir à GARDIN Bénédicte,

Absents excusés et non représentés :

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle.

**D2023092802CCAS - MARPA : Convention de mutualisation de moyens avec la commune – années 2021 à 2023**

Madame la Présidente rappelle que depuis l'ouverture de la MARPA Les Lavandières, les agents de la Commune de Saint Paul en Pareds travaillent pour son compte, notamment en matière de secrétariat et entretien des locaux et espaces verts.

Il convient donc de passer des conventions annuelles de mutualisation de moyens afin de bénéficier des compétences et des ressources détenues par la Commune, dans un souci de cohérence, de gestion et d'économie d'échelles.

Les modalités de cette mutualisation sont les suivantes :

DOMAINE		MODALITES DE CALCUL DU COUT
Secrétariat	Gestion administrative Comptabilité / budget Gestion des ressources humaines Pour 2023 : transfert de la MARPA au CIAS	Selon les besoins réels de la MARPA, sur présentation d'un récapitulatif annuel
Entretien locaux et espaces verts	Divers petits entretiens des équipements Manutention de mobilier Tonte des pelouses et plantations	Selon les besoins réels de la MARPA, sur présentation d'un récapitulatif annuel

Pour les années 2021 à 2023, le récapitulatif annuel est le suivant :

AGENTS COMMUNAUX	2021	2022	Prévisionnel 2023	TOTAL
Bâtiment	10	5	8	
Espaces verts	23	16	20	
Déchets	23	22	20	
<b>Total heures TECHNIQUES</b>	<b>56</b>	<b>43</b>	<b>48</b>	<b>147</b>
Cout horaire agent technique	20,42 €	21,40 €	21,82 €	
Cout technique	1 143,52 €	920,20 €	1 047,36 €	3 111,08 €
Total heures administratif	135	135	160	440
Cout horaire rédacteur	26,64 €	27,83 €	28,25 €	
Cout administratif	3 596,40 €	3 757,05 €	4 520,00 €	11 873,45 €
<b>COUT TOTAL</b>	<b>4 739,92 €</b>	<b>4 677,25 €</b>	<b>5 567,36 €</b>	<b>14 984,53 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- APPROUVE le conventionnement des mutualisations de moyens, avec la Commune de Saint Paul en Pareds, pour les années 2021, 2022 et 2023, dans les domaines du secrétariat, et de l'entretien des locaux et des espaces verts,
- VALIDE la somme 14 984.53 € pour les années 2021 à 2023.
- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2023 de la MARPA

-----  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la mise en ligne le 19/10/2023

BOURMAULT Christelle, secrétaire



Fait à Saint Paul en Pareds, le 18 octobre 2023  
Bénédicte GARDIN, Présidente.

